



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

réglementation

Question écrite n° 41825

Texte de la question

M. Pierre Morel-A-L'Huissier attire l'attention de M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie et des finances, chargé du budget, sur les actes administratifs passés constatant des mutations effectuées par les collectivités locales. Il lui demande si ce dispositif juridique est encore adapté à la réalité juridique liée aux mutations et si une réflexion ne pourrait pas être engagée pour que l'ensemble des actes soit effectué par les notaires garantissant ainsi régularité tant de l'acte que de la publicité foncière.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-A-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 41825

Rubrique : Propriété

Ministère interrogé : Budget

Ministère attributaire : Action et comptes publics

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 novembre 2013](#), page 11504